



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

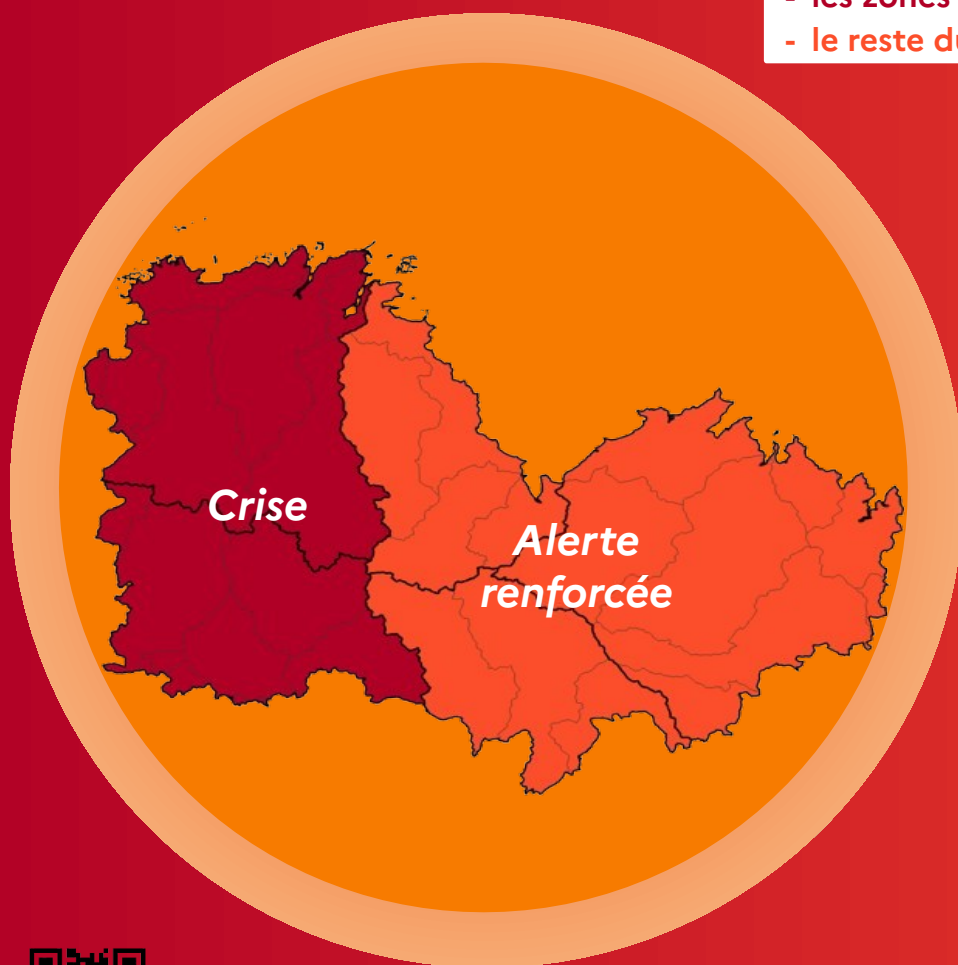
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Information **SÉCHERESSE** **Côtes-d'Armor**



À compter du 10 août 2026,

- les zones **Ouest et Sud-ouest** sont placées en **crise** ;
- le reste du département est maintenu en **alerte renforcée**.



Pour les secteurs en alerte renforcée (sauf cas particuliers) :

- restrictions horaires pour l'irrigation agricole selon le type de culture ;
- interdiction d'arroser les espaces verts, terrains de sport et parcours de golfs (sauf plantation de moins de 1 an) ;
- interdiction d'arroser les potagers de 8h à 20h ;
- interdiction de remplir les piscines, nettoyer les voiries et les façades ;
- interdiction de nettoyer les véhicules (sauf dans les stations équipées de systèmes de recyclage à 70 % minimum, de haute pression ou de programme Éco) ;
- réduction de 10 % de la consommation d'eau à usage industriel.

Pour les secteurs en crise (sauf cas particuliers) :

- restrictions horaires pour l'irrigation agricole selon le type de culture ;
- interdiction d'arroser les espaces verts, terrains de sport, des parcours et départs de golfs ;
- interdiction d'arroser les potagers de 8h à 20h ;
- interdiction de remplir les piscines, nettoyer les voiries et les façades ;
- interdiction de nettoyer les véhicules ;
- réduction de 25 % de la consommation d'eau à usage industriel.



Consultez les informations et les arrêtés sur :
<https://www.cotes-darmor.gouv.fr>

